

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLÉ

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5211-5
Mé la délibération n°12 du 27 juin 2014 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

Pour la délégation de signature à **Mme Sandrine SOREL**, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et Directeur par mission de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social, à **M. Guillaume VALADÉ**, Directeur et à **Mme Laurence THEILLAUMAS**, Directrice

N° 25854

ARRÊTÉ


ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4 du Code général des collectivités territoriales, à **Mme Sandrine SOREL**, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et Directeur par mission de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.
- Tout bon de commande, y compris sous le logo et MARQUE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre (moins de 10 000 € HT et 40 000 € HT de la Direction de l'habitat et de la Direction du projet MARHU).
- Tout bon de commande, y compris sous le logo et MARQUE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre (jusqu'à 40 000 € HT de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social).
- Ordres de mission (et tout les documents s'y rapportant) concernant les agents du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social, hors des déplacements au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Tout document relatif à la réception ou admission des marchés publics de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.
- Documents relatifs et émanant tout dans le cadre des marchés publics de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Sandrine SOREL, Directrice générale adjointe des services, à M. Guillaume VALADÉ, Directeur de l'habitat et à Mme Laurence THEILLAUMAS, Directrice du projet Nouveau programme national de renouvelleme

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 25854.pdf
(.pdf, 159,4 Ko)

 TÉLÉCHARGER

